

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 52 (1955)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Aux présidents des sections

Quelques sections n'ont pas encore versé leur part 1955 du coût du film sur les maladies des abeilles. Elles nous obligeraient en effectuant ce versement sans tarder afin qu'il puisse être comptabilisé avant le 31 décembre.

Le Comité.

Communiqués des sections

MM. les présidents sont informés que le rédacteur ne fera paraître à l'avenir que les communiqués rédigés sur papier à en tête de la section et signés d'une manière lisible soit par le président, soit par le secrétaire.

Aux caissiers des sections

Nous nous permettons de vous rappeler que les diverses listes matricule pour l'année 1956 doivent nous parvenir pour le 10 décembre au plus tard (Art. 6 des statuts). Nous espérons que, pour la bonne marche de notre société, vous ferez diligence et vous en remercions.

Le caissier central.

Renouvellement des abonnements individuels

Les abonnés individuels au « Journal Suisse d'Apiculture » désirant renouveler leur abonnement pour 1956 sont instamment priés de bien vouloir payer, DÈS MAINTENANT, en versant au compte de chèques postaux II. 1480 et avant le 10 janvier, la somme de :

Abonnés suisses Fr. 7.— Abonnés étrangers Fr. 8.—

cela pour éviter une interruption dans le service du journal.

Dès janvier, les abonnements suisses, plus les frais, seront pris en remboursement. Quant aux abonnements étrangers impayés en janvier, nous nous verrons dans l'obligation d'en suspendre le service.

Chers abonnés, simplifiez le travail des facteurs et celui de l'administration du journal en faisant un versement postal et en inscrivant, au dos du coupon, vos nom, prénom et adresse complète très lisiblement.

Nous vous en remercions par avance.

Cet avis ne concerne pas les apiculteurs, membres d'une section de la Romande.

L'administrateur.

Conditions et perspectives des prix sur le marché mondial du sucre, fin 1955

Le comité central de la V.D.S.B., dans le numéro de novembre 1955 de la Blaue, sous le titre « Protection de l'apiculture », a publié le postulat Müller-Olten présenté au Conseil national le 29 septembre 1955 et dont la teneur est la suivante :

« L'apiculture est en majeure partie exercée par des personnes aux revenus modestes. Par suite d'une longue série de mauvaises années l'intérêt porté à l'apiculture a fortement diminué ; or le maintien d'une apiculture prospère est absolument nécessaire pour notre arboriculture fruitière. La demande en miel suisse est très forte, par contre le revenu reste modeste. Le Conseil fédéral est prié d'examiner s'il ne serait pas possible de venir en aide à l'apiculture soit en abaissant le prix de vente du sucre destiné au nourrissement des abeilles ou de toute autre façon. »

Cette demande se justifie par les deux faits suivants : d'une part la diminution des sources de nectar consécutive à l'intensification, depuis la deuxième guerre mondiale, de notre agriculture et d'autre part le maintien du prix élevé du sucre qui est insupportable pour les apiculteurs. La hausse des prix du sucre n'est pas seulement influencée par la situation politique mondiale, mais aussi par les modifications sociales qui sont intervenues un peu partout.

Au début de février 1948, fin du rationnement, le prix du sucre se situait un peu au-dessus de Fr. 88.— les 100 kg. rendus frontière suisse droits de douane inclus ou Fr. 65.— droits de douane non compris. Les spécialistes en la matière pensaient que ces prix allaient rapidement fléchir à un tiers ou même à un quart comme ce fut le cas après la première guerre mondiale où l'on vit passer le prix du sucre de Fr. 180.— en 1919 à Fr. 22.— en 1926. Selon ces prévisions l'apiculteur qui payait encore son sucre de nourrissement en été 1948 environ Fr. 100.— les 100 kg., aurait dû le payer Fr. 53.— ou même Fr. 45.— dès 1951 ou 1952 ! Ce ne fut malheureusement pas le cas, car pour les raisons multiples que nous allons passer en revue, le grossiste était obligé, malgré une lutte serrée pour les prix, de vendre le sucre livré par sac à un prix oscillant entre Fr. 90.— et Fr. 80.— les 100 kg. A quoi attribuer, malgré le développement rapide de la production mondiale, le maintien de prix si élevés ? Il faut en rechercher la cause tout d'abord dans le fait que le sucre a été reconnu comme un produit alimentaire de tout premier ordre. C'est ainsi que chez nous, vers 1860, la consommation annuelle de sucre atteignait, selon une vieille estimation, 2 kg. par tête d'habitant. Le sucre de canne importé des colonies n'était connu que dans les villes, à la campagne on utilisait de préférence des concentrés de poires ou de pommes et le miel. En 1885, époque de l'introduction

de notre statistique douanière, la consommation était voisine de 9 kg. contre 38 à 40 kg. actuellement. Quelle augmentation au cours d'une vie humaine ! Le peuple suisse — un des peuples les mieux alimentés de la Terre, voire même suralimenté — consomme ainsi actuellement par année en moyenne 160 000 tonnes de sucre blanc raffiné et 80 000 tonnes de sucre de fruit provenant de quelques 860 000 tonnes de fruits et de baies indigènes (voir Rapport final de la section des marchandises de l'Office de guerre pour l'alimentation). A cela s'ajoute encore le sucre de fruit provenant des importations de fruits.

Le sucre et le sucre de fruit sont des aliments énergétiques de grande valeur, aussi occupent-ils dans l'alimentation moderne une place toujours plus grande comme le montrent les quelques chiffres suivants :

1900/01	11,2 millions de t.	augmentation de la consommation en 25 années, 110 %, c'est-à-dire plus du double
1925/26	23,5 millions de t.	
1938/39	28,4 millions de t.	réduction de la production et de la consommation pendant la guerre
1947/48	25,5 millions de t.	
1953/54	37,4 millions de t.	augmentation en 6 ans seulement, depuis la fin de la guerre, 47 %.

C'est surtout le sucre extrait de la canne à sucre cultivée dans les pays chauds qui a tendance à une augmentation rapide si on n'arrache pas les rhizomes alors que ce n'est pas le cas pour le sucre extrait de la betterave qui doit être replantée chaque année. C'est ainsi que Cuba pourrait facilement, si la demande des pays consommateurs l'exigeait, augmenter sa production de sucre de canne d'une année à l'autre de 2 à 3 millions de tonnes.

Le sucre n'est exploité par l'Etat que dans les pays situés derrière le rideau de fer. Dans la plupart des autres pays il est produit librement et son prix est fixé selon la loi de l'offre et de la demande. A la fin du siècle dernier, plus particulièrement en ce qui concerne le sucre de canne, à la suite de périodes de surproduction qui aménèrent l'effondrement des prix et pour éviter les manœuvres spéculatives qui pouvaient troubler passagèrement l'approvisionnement régulier du marché du sucre à des prix raisonnables, il a été mis sur pied un système de conventions internationales destinées à mettre un peu d'ordre dans ce domaine. Il y eut tout d'abord la convention dite de Bruxelles, puis la première convention de Londres de 1937 qui fut abrogée lors de la déclaration de guerre et qui ressuscita sous une nouvelle forme en 1953. Toutes ces conventions visent, par des moyens différents, à empêcher que les prix du sucre de canne tom-

bent en dessous des frais de production, à éliminer passagèrement du marché les excédents (surtout le sucre de Cuba), excédents qui peuvent être stockés et mis, sous l'égide de la FAO de Rome (Institut agricole international des Nations Unies), à la disposition des pays sous approvisionnés. Le consommateur serait tenté de considérer ces conventions d'un mauvais œil et de les rendre responsables du maintien des prix élevés. Cependant, elles sont un fait réel qui doit être pris en considération avec tous les autres facteurs intervenant dans la fixation des prix.

On récolte du sucre tout au cours de l'année dans les divers pays du monde. A Cuba, la coupe de la canne à sucre commence au début de l'année et se poursuit jusqu'en mai et juin. Au printemps viennent s'ajouter les récoltes de sucre de canne des pays de l'Amérique centrale et méridionale et celles de l'Extrême-Orient qui s'échelonnent jusqu'au début de l'automne où ont lieu alors les récoltes de sucre de betteraves des Etats-Unis, de l'Europe et celles de la Russie centrale. Les pays pauvres comme les pays riches produisent du sucre, mais les pays riches doivent encore, pour couvrir leurs besoins, en importer de grandes quantités et protéger leur propre industrie sucrière par des droits de douane élevés. Un exemple typique nous est donné par les Etats-Unis dont la consommation par tête d'habitant s'élève en moyenne à 42 kg. par année et qui protègent fortement leur propre production. Les pays pauvres principalement agricoles où règnent souvent de mauvaises conditions sociales et des salaires très bas produisent du sucre bon marché qu'ils exportent en échange des produits industriels dont ils ont besoin. C'est ainsi que pendant les périodes où les conventions internationales ne jouaient plus ou mal, comme par exemple de 1924 à 1928 et de 1932 à 1938, la production de sucre dans ces pays exportateurs avait diminué de 38 % alors qu'elle augmentait de 44 % dans les pays importateurs grâce aux protections douanières et à l'aide accordée par l'Etat à l'industrie sucrière indigène (Cahier de juin 1953 de la F.A.O., Rome). Il faut reconnaître dans ce cas que les conventions internationales ont leur rôle à jouer au point de vue social.

Les apiculteurs âgés se rappelleront le temps où l'on payait le sucre franco domicile en dessous de Fr. 30.— les 100 kg., voire même Fr. 20.— comme ce fut le cas en automne 1934. A ce moment, le grossiste tchèque achetait à la fabrique le sucre destiné à la consommation intérieure à 100 couronnes les 100 kg., alors que cette même fabrique le livrait à la Suisse ou à d'autres pays à 16 couronnes, soit Fr. 6.—. Si malgré cela ce pays a continué à encourager la production du sucre c'est qu'il a reconnu que la culture de la betterave à sucre dans un pays à céréales était un des piliers d'une économie agricole saine. Cette règle est également valable pour la Suisse où la culture des céréales a été intensifiée au cours de ces dernières années,

ce qui entraîne, en vue d'ameublir le sol, un développement parallèle de la culture de la betterave. Il faut que l'apiculteur se rappelle ce fait s'il doit, un jour au l'autre, se prononcer comme citoyen une deuxième fois sur la création d'une sucrerie en Suisse orientale.

Etant donné les mauvaises conditions du marché du sucre que nous venons d'esquisser, il n'est pas étonnant que beaucoup de spécialistes en la matière se soient lourdement trompés quant à la prétendue baisse de ce produit après la deuxième guerre mondiale. L'apiculteur avait confiance en leurs pronostics et attendait patiemment la baisse annoncée !

Pourquoi cette baisse ne s'est-elle pas produite ? Verrons-nous bientôt le jour où les apiculteurs pourront acheter leur sucre à Fr. 30.— ou Fr. 40.— les 100 kg. contre Fr. 80.— qu'il paie actuellement ? Nous répondrons à ces deux questions dans la suite de cet article.

A.M.-Tz.

(Traduit par P. Zimmermann)



CONSEILS AUX DÉBUTANTS pour décembre 1955

Tous les travaux au rucher sont terminés. Un bel automne, chaud et ensoleillé a une fois de plus rendu service aux retardataires. Les abeilles ont pu, pendant cette fin d'octobre et ce début de novembre, terminer d'operculer les provisions et repropoliser les toiles ou planchettes qui avaient été décollées tardivement. Tout est donc prêt et rien ne manque à nos abeilles de ce qui leur est nécessaire pour bien passer l'hiver, c'est-à-dire bonnes et abondantes provisions, excellentes reines capables d'un dynamique départ au printemps, toitures en bon état et solidement fixées, matelas moelleux conservant 100 % la chaleur. Ne les dérangeons donc plus, laissons-les à leur long sommeil hivernal et, puisque nous sommes absolument tranquilles du côté ruches, occupons-nous d'autres problèmes.

Nous voudrions, mon cher débutant, dans ces « Conseils de décembre » reprendre une question que nous ne pouvions qu'effleurer en son temps, au moment où le travail au rucher est intense et varié. Il s'agit du « Remérage des colonies orphelines ou bourdonneuses au printemps ».

C'est surtout à vous, mon cher débutant et petits apiculteurs amateurs que s'adressent ces quelques propos. Nous nous souvenons,